

# PARLEMENT EUROPÉEN

## DÉLÉGATION POUR LES RELATIONS AVEC LES PAYS DU MAGHREB ET L'UNION DU MAGHREB ARABE

**1<sup>e</sup> rencontre interparlementaire Parlement Européen/Libye  
13-16 juin 2002  
Tripoli, Libye**

### Rapport du président de la délégation, M. Gerardo Galeote Quecedo

#### ANTECEDENTS

À la demande de la délégation, exprimée par lettre par son président à la date du 14 mars 2002, la Conférence des Présidents du 8 mai a décidé d'inclure la Libye parmi les pays dont elle a la responsabilité. Par la suite, à la demande également de la délégation, la Conférence des Présidents du 16 mai a autorisé la visite d'un groupe de travail de la délégation en Libye, qui devait se dérouler du 13 au 16 juin prochains.

Pour effectuer cette visite, étant donné l'absence de délégation de la Commission dans le pays, cette délégation a compté à tout moment sur l'aide et l'assistance de l'ambassade d'Espagne, pays chargé de la présidence en exercice du Conseil au cours du premier semestre de cette année. Remercier non seulement tout particulièrement l'aide fournie par l'ambassade espagnole mais également par l'ensemble du corps diplomatique des États membres accrédités en Libye - avec lesquels deux fructueuses sessions de travail au commencement et à la fin de la visite de la délégation ont été organisées - n'est que justice.

#### ORGANISATION DE LA VISITE ET ATTITUDE DES AUTORITÉS LIBYENNES

La bonne disposition des autorités libyennes à accueillir la visite susmentionnée, tant en ce qui concerne les aspects organisationnels que dans le domaine politique, constituent des indices qui semblent indiquer une ouverture progressive de ce pays à la communauté internationale en général et plus concrètement vers l'Union européenne, considérée comme étant beaucoup plus proche, plus au fait et plus sensible à la réalité de ce pays que de nombreux autres acteurs internationaux. Le niveau élevé de contacts proposés par les autorités libyennes et maintenus par la délégation, comprenant en particulier la participation à un dîner et une brève rencontre postérieure avec le colonel Khadafi, en sont une preuve éclatante, tout comme un très long entretien avec le premier ministre, M. Moubarak Al-Shamick et avec le ministre de l'Économie, M. Shukri Ghanem, les diverses rencontres avec Suleiman Suhumi, interlocuteur régulier de la délégation et secrétaire des Affaires étrangères au Congrès général du peuple, une réunion avec M. Salem Abdullhafed, directeur du Comité libyen pour les droits de l'homme ainsi qu'une rencontre avec le secrétaire du Comité populaire général de l'Unité africaine, M. Ali

Treki. La délégation s'est également réunie avec d'autres personnalités, notamment, le président de la "National Oil Corporation", M. Zlettini, et le président de l'Union des chambres de commerce et d'industrie de Libye, M. El Hadi M. Elfahim.

## **ATTENTES, POINTS DE VUE ET PROPOSITIONS DES AUTORITÉS LIBYENNES**

L'organisation politique actuelle ne peut en aucun cas être homologuée par rapport à un quelconque pays associé à l'Union et encore moins à un de ses États membres. La séparation des pouvoirs ne correspond pas aux modèles permettant de la qualifier comme telle dans nos sociétés et est plutôt caractérisée par une profonde relation entre ces pouvoirs. En tous les cas, certains éléments nous semblent dignes d'être mis en avant dans le domaine des relations internationales et bilatérales de ce pays:

### **A. En ce qui concerne le terrorisme**

Tous les contacts avec les autorités libyennes ont fait état, d'une manière plus ou moins explicite, de la condamnation de la part de la Libye du terrorisme international. Tous les interlocuteurs ont pris leurs distances de façon plus ou moins catégorique par rapport aux attentats du 11 septembre et par rapport à ceux qui ont culminé dans les années 90 lorsque les avions de la PanAm (en 1988) et de l'UTA (1989) ont explosé. En outre, ils considèrent leur pays en mesure de suivre les postulats de la communauté internationale dans ce domaine. Lors des conversations, la Libye a fait savoir qu'elle acceptait le verdict de la justice écossaise dans l'affaire de Lockerbie même si aucune décision définitive n'a été prise quant aux indemnisations. La Libye a également ajouté qu'elle soutenait la convocation d'une conférence internationale visant à définir le terrorisme et ses causes mais qu'elle rejetait que l'on assimile le terrorisme à un pays ou à une religion en particulier, tout en considérant que les actes de résistance contre une occupation illégitime ne pouvaient, en aucune façon, être considérés comme des actes de terrorisme.

### **B. En ce qui concerne le dialogue en matière de droits de l'homme**

Ce dialogue a représenté une priorité de la délégation dès le commencement même de l'organisation de la visite, bien qu'il n'ait pas été possible d'organiser, comme cela avait été prévu, une réunion avec les ONG présentes sur le terrain ni avec les organisations de défense des droits de l'homme les plus représentatives sur le plan interne et international puisque aucune représentation physique ni des unes ni des autres n'est permise à l'intérieur du pays. Au cours de la visite, cette priorité a déjà été concrètement abordée dans les questions soulevées par les membres de la délégation à tous les interlocuteurs présents à la réunion. À la demande du corps diplomatique des pays membres de l'UE présents dans le pays, la délégation a, en particulier, fait référence au cas des cinq infirmières et du médecin bulgares, en plus d'un médecin palestinien, en prison depuis plus de trois ans sans avoir été jugés et qui sont accusés d'atteinte à la sûreté de l'État ainsi que d'avoir délibérément contaminé 393 enfants libyens avec le virus du sida dans un hôpital de Bengazi. À ce propos, la délégation a demandé aux autorités libyennes de faire un geste permettant de se défaire du volet politique de cette affaire et de garantir un procès équitable le plus rapidement possible. La délégation s'est aussi intéressée au sort réservé aux citoyens libyens membres des Frères

musulmans, accusés de conspiration contre l'État. Deux ont été condamnés à mort, 73 à la prison à vie et 11 à dix ans de réclusion.

Il faut souligner que M. Salem Abdullhafed, directeur du Comité libyen pour les droits de l'homme, ONG créée en 1989 et qui compte plus de 300 membres (avocats, juristes, etc.), a demandé ouvertement un renforcement des liens entre les ONG européennes et arabes. Il s'est montré disposé à participer à des contacts réguliers avec toute autre ONG internationale lors de rencontres ou de forums internationaux, même s'il a fait état de l'existence de difficultés financières qui, dans certains cas, pourraient gêner la participation du comité à de telles rencontres. M. Abdullhafed a également déclaré que ce comité a demandé l'abolition de la peine de mort en Libye et est parvenu à ce que l'enseignement des droits de l'homme soit introduit dans le programme des cours des universités du pays. Cependant, il ne croit pas que l'abolition de la peine de mort, qui ne s'applique actuellement qu'aux meurtriers, puisse devenir une réalité dans un avenir proche.

### **C. En ce qui concerne le Processus de Barcelone**

Les autorités libyennes ont clairement exprimé le fait que la Libye ne s'est jamais opposée à ce processus mais que c'est plutôt ce dernier qui a préféré laisser la Libye en marge malgré que le pays compte plus de 2000 km de côte méditerranéenne. Ils ne s'opposent dès lors pas au processus de Barcelone mais n'y participeront qu'en tant que membres de plein droit et non comme simples observateurs. La Libye exige l'égalité de traitement avec le reste des pays méditerranéens et, en cette matière, il a été réitéré que l'exclusion de la Palestine et d'Israël de ce processus n'était pas une condition inexcusable pour leur propre participation à ce processus. Cependant, ils considèrent inacceptable que l'existence du grave conflit qui oppose actuellement les deux partenaires susmentionnés n'empêche pas leur participation au processus, étant donné que l'Union européenne continue de baser sa position vis-à-vis de la Libye sur la Déclaration de Stuttgart, qui implique la levée (et pas uniquement la suspension) des sanctions imposées par le Conseil de sécurité des Nations unies et l'acceptation de l'acquis de ce processus comme étant des conditions préalables pour que la Libye puisse participer au processus en tant que membre de plein droit.

Pour ce qui a trait au forum parlementaire euro-méditerranéen, les autorités libyennes considèrent qu'il ne s'agit que d'une simple prolongation, dans le domaine parlementaire, du processus de Barcelone et, pour les raisons déjà exposées, elles ne sont pas non plus disposées à assumer dans ce Forum parlementaire le rôle de simple observateur.

### **D. Les relations PE - Conseil consultatif de l'UMA**

Les autorités libyennes semblent accueillir avec un intérêt renouvelé les tentatives en cours visant à renforcer l'intégration régionale entre les pays du Maghreb. Au cours de la visite, (alors que le Sommet d'Algérie n'avait pas encore été annulé), certains interlocuteurs ont fait référence au souhait de voir participer notre délégation lors de la 5<sup>e</sup> session du Conseil consultatif maghrébin qui se déroulera à Tripoli au mois d'octobre prochain. La tenue de cette réunion permettra de reprendre les discussions entamées lors des quatre rencontres précédentes organisées par ce Conseil, la dernière ayant eu lieu en 1993 avant d'être interrompue par les sanctions imposées à la Libye par la communauté internationale.

Pour ce qui a trait au conflit du Sahara, les autorités libyennes pensent que ce conflit a entravé le développement de l'UMA, bien que le conflit en tant que tel soit antérieur à la création même de cette organisation. La Libye préconise de trouver une solution à ce conflit dans ce cadre régional en se basant sur le référendum qui doit être convoqué par les Nations unies.

## **REQUÊTES SPÉCIFIQUES DES AUTORITÉS LIBYENNES**

Tout au long des divers entretiens, un état d'esprit commun à la majorité des interlocuteurs libyens a vu le jour et a été concrétisé lors de la présentation d'une série de requêtes concrètes adressées à la délégation. Les plus importantes seraient les suivantes:

### Dans le domaine politique et institutionnel:

1. Après avoir fait mention des invitations qu'il avait lui-même transmises en son temps à l'ancienne présidente du Parlement européen, Mme Nicole Fontaine, et à l'actuel président, M. Patrick Cox, le colonel Khadafi a clairement exprimé son souhait d'être invité à la séance plénière du Parlement européen.
2. Participation de notre délégation lors de la 5<sup>e</sup> session du Conseil consultatif maghrébin, qui se déroulera à Tripoli au mois d'octobre prochain, comme cela a été formulé précédemment.

### Dans le domaine économique et commercial

Dans cette matière, il convient de mettre en évidence l'intérêt de la majorité des interlocuteurs à encourager l'investissement étranger, concrètement de l'UE, et à expliquer les résultats extrêmement positifs des lois récentes adoptées en appui à cet investissement (y compris la dénommée Loi n°5). Dans la réalité, néanmoins, les membres de cette délégation ont pu constater la persistance de nombreux obstacles pratiques. De toute façon, l'importance que les autorités libyennes accordent à cet investissement dans le secteur des hydrocarbures (des concessions supplémentaires sont annoncées pour la fin de l'année) ne fait pas l'ombre d'un doute. À l'avenir, ces concessions pourraient s'appliquer à l'agriculture, aux infrastructures routières principalement Nord-Sud et au tourisme (on nous a dit à ce propos qu'une réflexion interne avait été entamée sur l'opportunité de créer des espaces restreints où la consommation d'alcool ne serait pas interdite). En outre, les autorités libyennes ont présenté à la délégation d'autres requêtes concrètes:

1. Négociation d'un accord d'association entre la Libye et l'Union européenne: le souhait de négocier cet accord a été formulé directement par le Premier ministre et par le ministre de l'Économie. Le président de la délégation a rappelé à cet effet aux deux parties qu'un accord présentant de telles caractéristiques ne serait possible, dans la lignée des actuels accords d'association euro-méditerranéens, qu'une fois que la Libye sera devenue membre de plein droit du processus de Barcelone et aura satisfait aux conditions fixées à Stuttgart.

2. Les autorités libyennes mentionnées dans le point précédent ont également exprimé le souhait de voir le pays bénéficier à nouveau du système de préférences généralisées dont il a bénéficié dans les années 60, étant donné sa condition de pays en développement.
3. De la même manière, les autorités libyennes ont aussi fait parvenir à la délégation une requête spécifique concernant le soutien à l'adhésion de la Libye à l'Organisation mondiale du commerce. Selon leur point de vue, la dénommée "troisième voie" qui inspire la structure politique et socioéconomique de l'actuel régime libyen, équidistant tant du capitalisme que du communisme, rend possible une telle adhésion et n'implique, dès lors, aucune contradiction.
4. En plus de proposer des investissements communs de l'Union européenne et de la Libye pour et en Afrique, le Premier ministre et le ministre de l'Économie ont demandé, pour conclure, le soutien de l'Union européenne pour financer les projets d'infrastructure suivants, en tenant compte de leur caractère stratégique et de leur coût élevé: la route Libye-Chad-Niger, la route Libye-Soudan et le chemin de fer entre la Libye et les pays cités.

#### **LIGNES D'ACTION INTERPARLEMENTAIRES POSSIBLES**

Nous comprenons qu'encourager l'ouverture progressive du régime et de la société libyens contribuera favorablement à la paix dans le monde et à la lutte contre le terrorisme international, ce qui sans aucun doute contribuerait également à respecter pleinement les droits de l'homme dans le pays. Pour ce faire, il convient de maintenir et d'encourager des contacts politiques progressifs, concrètement parlementaires, qui pourraient dans un premier temps s'articuler autour des activités suivantes:

1. Invitation au Comité libyen pour les droits de l'homme à participer à une rencontre avec les membres de notre délégation, à laquelle viendraient se joindre aussi des représentants qualifiés d'organisations internationales au prestige reconnu en matière de droits de l'homme et qui pourrait se dérouler à Strasbourg au mois de septembre prochain (il faut faire mention de la coïncidence avec la tenue à Paris au cours de ce même mois d'une rencontre entre ONG et société civile sur la Libye à laquelle ce Comité pourrait aussi participer).
2. Participation de cette délégation lors de la réunion du Conseil consultatif maghrébin qui aura lieu à Tripoli au mois d'octobre prochain, Conseil auquel il a été fait référence précédemment et pour lequel une invitation des autorités libyennes suit son cours.
3. Invitation au secrétaire des Affaires étrangères au Congrès général du peuple, M. Suleiman Suhumi, à suivre les travaux de la séance plénière de Strasbourg au mois de décembre prochain et à se présenter devant les membres de cette délégation pour discuter des relations avec les pays du Maghreb et l'Union du Maghreb arabe.
4. En ce qui concerne le souhait exprimé par le colonel Khadafi de se présenter devant la séance plénière du Parlement européen, cette délégation fera les démarches nécessaires pour que cette requête suive son cours.

En guise de conclusion, la mission, qui a constitué la première visite officielle d'une délégation du Parlement européen en Libye, s'est révélée être à la hauteur des attentes puisqu'elle a pu compter sur la présence des plus hautes autorités du pays et qu'elle a constaté une volonté évidente d'ouverture du pays à la communauté internationale, tant dans le domaine des relations politiques que dans le domaine économique. Les dialogues se sont avérés extrêmement francs et directs; ils ont en outre permis de fixer des interlocuteurs-clés déterminés permettant d'affronter à l'avenir tous les thèmes qui se présenteront, y compris, en premier lieu, la question des droits de l'homme.

# PARLEMENT EUROPÉEN

## DELEGATION POUR LES RELATIONS AVEC LES PAYS DU MAGHREB ET L'UNION DU MAGHREB ARABE

1ière rencontre IPM PE/Lybie  
Tripoli

13-16 juin 2002

### PROGRAMME

#### **Jeudi 13 juin**

13h30 Arrivée et accueil  
Transfert à l'hôtel

*Al-Mehari*  
*Sharah al-Fatah*  
+21 821 333-4391/92/93/94/95  
+21 821 44 49502

14h30 Déjeuner libre

19h00 Réunion avec le Secrétaire des Affaires Etrangères au Congrès Général du  
Peuple, M. Suleiman SUHUMI

20h30 Dîner de travail avec Leurs Excellences les Ambassadeurs des Pays membres de  
l'Union Européenne - Résidence de l'ambassadeur de l'Espagne

#### **Vendredi 14 juin**

10h00 Visite de Leptis Magna: Ville archéologique

14h00 Déjeuner offert par le Comité Populaire de la Province de Mergabe

18h00 Réunion avec M. Salem ABDULLHAFED, Directeur du le Comité libyen  
pour les Droits de l'Homme

20h00 Visite de la maison détruite du Président KHADAFI

21h00 Dîner offert par le Président KHADAFI accompagné du Président de la  
République Démocratique du Congo - Mr. Joseph KABILA

## **Samedi 15 juin**

- 09h30 Réunion avec Monsieur le Premier Ministre - M. Moubarak AL-SHAMICK  
et M. Le Ministre de l'Economie - M. Shukri GHANEM
- 13h00 Déjeuner offert par M. Suleiman SUHUMI, Secrétaire des Affaires Etrangères  
au Congrès Général du Peuple
- 14h30 Réunion avec la Président de "National Oil Corporation", M. ZLETTNI
- 16h30 Visite de la Medina
- 20h00 Réunion avec le Président de l'Union des Chambres de Commerce et  
d'Industrie
- 21h00 Dîner offert par l'Union des Chambres de Commerce et d'Industrie

## **Dimanche 16 juin**

- 10h00 Réunion avec Monsieur le Secrétaire du Comité Populaire Général de l'Unité  
africaine, M. Ali TREKI
- 11h00 Debriefing avec Leurs Excellences les Ambassadeurs des Pays membres de  
l'Union Européenne - Résidence de l'ambassadeur de l'Espagne
- à partir de 13h10 Départ de la Délégation



# EUROPEAN PARLIAMENT

## DELEGATION FOR RELATIONS WITH THE MAGRHEB COUNTRIES AND THE ARAB MAGHREB UNION

1st IPM meeting EP/Libya  
Tripoli  
13-16 June 2002

### List of Participants

#### Members of the European Parliament (8)

	Name	Political Group	Country
Mr	Gerardo GALEOTE QUECEDO Président	PPE-.DE	Spain
Mme	Pasqualina NAPOLETANO 1st Vice-Chair	PSE	Italy
Mr	Giuseppe PISICCHIO	PPE-DE	Italy
Mr	Raffaele LOMBARDO	PPE-DE	Italy
Mr	Pere ESTEVE*	ELDR	Spain
Mr	Per GAHRTON	V/ALE	Sweden
Mme	Marianne ERIKSSON	GUE/NGL	Sweden
Mr	Jean-Charles MARCHIANI	UEN	France

\* rapporteur on the Barcelona process

#### Abréviations

PPE: Groupe du Parti Populaire Européen (Démocrates-Chrétiens) et Démocrates Européens

PSE: Groupe du Parti des Socialistes européens

ELDR: Groupe du parti européen des libéraux, démocrates et réformateurs

Verts/ALE: Groupe des Verts/Alliance Libre européenne

GUE/NGL: Groupe confédéral de la Gauche unitaire européenne/Gauche verte nordique

UEN: Groupe Union pour l'Europe des Nations

### Secretariat, Interparliamentary Delegations (2)

Mr	Javier	<b>FERNANDEZ FERNANDEZ</b>	Principal Administrator
Ms	Morag	<b>DONALDSON</b>	Administrative Assistant

### Interpreters (4)

Mme	Manal	<b>EL HELOU</b>	Arabic / French
Mme	Melpomeni	<b>KONSTANTINIDI</b>	Arabic / French
Mme	Tina	<b>LUNDBERG</b>	French / Swedish (chef d'équipe)
M	Massimo	<b>CAMPAGNOLA</b>	French / Italian

### Political Group Advisors (3)

Ms	Beatrice	<b>SCARASIA MUGNOZZA</b>	Conseiller Groupe PPE-DE
Ms	Teresa	<b>MOLERES</b>	Advisor, PSE Group
Ms	Mychelle	<b>RIEU</b>	Advisor, V/ALE group